



Contrat d'engagement mutuel (Pommes)

2019-2020

Entre **M. DUPEBE, SCEA Les Coteaux de Boutau,**

Résidant Lieu-dit LABARTHE, 33190 CAMIRA

D'une part,

Et **l'Amapien ;ne** :

Téléphone :

D'autre part.

Ils s'engagent du 25/09/2019 au 15/04/2020, correspondant à 10 livraisons :

- A respecter la **Charte de l'AMAP** à laquelle ils ont adhéree
- A fournir, pour le producteur et à recevoir, en réglant sa part de la production en avance, pour l'Amapien/ne au centre socio-culturel d'Arzac, les quantités sélectionnées ci-dessous pour un montant total de

Produit	Prix	Quantité par livraison	Total en €
Poche de 4 Kgs	9,40€		
Colis de 13 Kgs	29,25€		
Bouteille 1L jus	3€		
Prix Total par livraison			

Règlement :

Versement de 10 chèques(s) d'un montant de chacun.

Les chèques sont remis au coordinateur responsable du contrat (Anne-Charlotte KYODA) au moment de la signature. Ils sont datés du jour et libellés à l'ordre du producteur, **SCEA Les Coteaux de Boutau**

En cas d'absence pour une distribution, il est à la charge de l'Amapien.ne d'organiser le retrait de son panier.

Dans le cas contraire, le panier ne sera pas remboursé.

Date et signature de l'Amapien.ne Date et signature du productrice



Reçu contrat (Pommes)

2019-2020

Conservé par l'Amapien.ne

Anne-Charlotte KYODA, coordinatrice du contrat *Pommes*, atteste avoir reçu de Mme/M, chèque(s) établi(s) à l'ordre de **SCEA Les Coteaux de Boutau** pour un montant total de€ TTC

N° de chèque(s) et banque :

.....
.....
.....

Date et signature du coordinateur :

Dates de livraison : 25/09, 16/10, 6/11, 27/11, 18/12, 22/01, 12/02, 4/03, 25/03, 15/04 (Ces dates pourront être modifiées éventuellement en fonction d'éléments pouvant interférer sur la production)

Lieu et heures de livraison : Centre Socioculturel Arts et Loisirs, avenue de la Chapelle Sainte Bernadette, 33700 Mérignac ; aux dates ci-dessus entre 18H et 19H

Vos contacts pour la saison : Anne-Charlotte KYODA (annecha.kyoda@gmail.com, 07 86 44 17 40)